Maître d'ouvrage :
Mairie de CERESTE
Cours Aristide Briand
04280 Céreste
Tél : 04 92 79 00 15
Mél : mairie@cereste.fr

Marché de Prestations intellectuelles
Etude préalable
Au projet de conservation, de mise en sécurité et de mise en valeur du site du Prieuré de CARLUC

Marché en procédure adaptée

Selon les dispositions des Articles R.2123-1 et R2113-4 [Marchés à tranches ferme et optionnelles] du Code de la Commande Publique
(Décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018, entré en vigueur le 1er avril 2019)

REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)

Date limite de remise des offres :

Lundi 15 février 2021– 12 heures Mairie de CERESTE (04280)

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne une mission de prestations intellectuelles relative à l'opération suivante :

« Etude préalable
Au projet de conservation, de mise en sécurité et de mise en valeur du site du Prieuré de CARLUC »

Le contenu de l'étude préalable

Cette étude ne comprend pas les prestations archéologiques de terrain et devra poser différentes hypothèses de maquette (variante, option,…) de gestion du site et suivant des enveloppes financières variées (de la plus basse à la plus haute).

1 - L'état des lieux- état des connaissances

1 – 1 Bilan des connaissances (compilation et mise en perspective)

- Historiques
- Archéologiques
- Topographique et topologique (cheminement, hydraulique, territoire)

  Vers où orienter de nouvelles recherches (textes, fouilles, localisations, prospection géophysiques) ?

  Mise en relation avec le site de Saint Pierre (chapelle récemment découverte à 500m du site ; prieuré éclaté ?)

  Mise en relation avec d'autres sites comparables dans d'autres régions
- Contact avec d'autres intervenants

1 – 2 Relevé topographique et diagnostic

(à partir des relevés en plan existants sur la majeure partie du site et à compléter)

- Etat sanitaire
- Analyse des pathologies du bâti/vestiges
- Liens avec la géologie du lieu
- Relevé détaillé de l'ensemble des éléments visibles

  (à appuyer sur des sondages à faire réaliser par la communauté scientifique : SRA et service archéologique du CG 04)

1 – 3 Inventaire/Etat du Lapidaire en place et déplacé (public/privé)

- Inventaire du matériel qui n'est plus sur le site (disponibilité, état de conservation, problématiques de récupération et de stockage…)

- Inventaire du mobilier archéologique.

1 – 4 Donner les éléments qui permettront la détermination et le cadrage des enjeux archéologiques pour favoriser la bonne conservation et la préservation des vestiges (il s'agira notamment de décrire et étudier l'archéologie des secteurs de maçonneries « émergeantes » en vue de permettre leur conservation).

1 – 5 S'inscrire dans la préparation d'un programme de recherche en archéologie que le Service Régional de l'Archéologie construira en parallèle de cette étude.

1 – 6 Etude foncière fine en vue de résoudre d'éventuels problèmes liés à la proximité de propriétés privées et dont l'acquisition par la collectivité serait souhaitable (évaluer l'intérêt relatif de l'acquisition).

2 -Proposition d'un projet de conservation, sécurisation et de mise en valeur du site

2 – 1 Analyse paysagère et projet de paysage

- Inventaire phytosanitaire et forestier
- Connaissance et utilisation de la réalité ethnobotanique
- Définition des problématiques, avec notamment la question de la stabilité des éléments rupestres et la sécurité des « fronts de taille ».
- Les différentes espèces végétales et la conservation des ruines
- Valeurs paysagères et qualités à mettre en avant
- Choix d'un programme de conservation et de transformation du couvert végétal, accompagné d'un plan de gestion sommaire.
- Etablissement d'un programme de gestion des eaux
- Intégration paysagère de circulations respectueuses du site sur le plan physique et symbolique.

0

2 – 2 Réflexion sur une meilleure valorisation pédagogique par une médiation adaptée au site, à ses valeurs, à son charme et à son romantisme…

- Signalétique et contenu
- Parcours et visites
- Les publics
- Définition d'un projet d'interprétation pédagogique du site
- Définition d'une plaquette (éléments de contenu) de présentation du site.

2 – 3 Définition d'un projet et chiffrage des interventions visant la conservation des maçonneries avec un phasage des interventions, sur la base d'un avant métré à établir.

- Le projet sera défini à un niveau équivalent à un élément de mission PROJET d'une mission de maitrise d'œuvre (type MOP).
  Ce projet évaluera différentes altératives, différents partis d'aménagement et différentes hypothèses de conservation selon plusieurs budgets.

2 – 4 Définition d'un projet d'aménagement nécessaire à la valorisation et mise en sécurité du site en respectant une grande discrétion (avec notamment un minimum de signalétique sur place)

- Mise en sécurité du site, des visiteurs et du monument
- Accès
- Stationnements
- Parcours

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur

Le Maître d'ouvrage est la commune de Céreste, représentée par Monsieur Gérard BAUMEL, Maire.
Le Maître d'ouvrage agit en qualité de pouvoir adjudicateur.

2-2. Etendue de la consultation

La mairie de Céreste envisage de conclure un marché de prestations intellectuelles (catégorie de marché de service) suivant une procédure adaptée dans les conditions définies à l'article R.2123-1 du Code de la Commande publique du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 en vigueur depuis le 1er avril 2019 et R2113-4 en ce qui concerne les marchés à tranches fermes et optionnelles.
Les candidats disposeront pour élaborer leur offre d'un cahier des charges techniques.
Tous les renseignements complémentaires d'ordre général ou particulier pourront être demandés au maître d'ouvrage qui se chargera de les transmettre aux candidats via la plateforme dématérialisée de préférence.

Cette prestation requiert de préférence la constitution d'un groupement, en tout état de cause Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2-3. Conduite de l'opération

La conduite de l'opération est assurée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon.

2-4. Décomposition en tranches et en lots

Tranche ferme

Etat des lieux – Etat des connaissances

dont relevé et diagnostic patrimonial (poste 1-1 et 1-2)

Définition d'un projet de conservation et sécurisation du site *(poste 2-3 et 2-4)*

Tranche optionnelle

Inventaire du lapidaire

Cadrage des enjeux archéologique

Participation à un programme de recherche

Etude foncière

Analyse paysagère et projet de paysage

Valorisation pédagogique et médiation

Projet d'aménagement et signalétique

2-5. Complément à apporter au CCAG PI

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses administratives générales (CCAG-PI).

2-6. Complément à apporter au Programme

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au programme (cahier des charges) de l'opération.

2-7. Variantes et Options

Sans objet.

2-8. Mode de règlement

Les sommes dues au prestataire seront réglées par mandat administratif sur présentation de la facture correspondante et après réalisation de la prestation.

Le délai global de paiement est de 30 jours à réception de la facture selon les règles de la comptabilité en vigueur.

2-9. Délai d'exécution

La durée prévisionnelle de cette étude est de 4 mois pour la tranche ferme et 4 mois pour la tranche opérationnelle. La tranche ferme pourra prendre effet courant mars 2021.

2-10. Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date arrêtée.

2-11. Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est arrêté à **120** jours à compter de la date limite de remise des offres.

2-12. Unité monétaire
Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés en EUROS.

2-13. Langue de rédaction
Les candidatures et les offres, ainsi que tous les documents qui leurs sont associés seront rédigés en langue française.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION

3-1. Contenu du dossier de consultation
Les documents téléchargés par les candidats comme pièces du dossier de consultation sont les suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et éventuellement son annexe financière (ou devis) fournie par les candidats
- Le Cahier des clauses administratives générales (CCAG. PI), pour mémoire
- Le cahier des charges valant CCTP

3-2. Retrait du dossier de consultation dématérialisé
Les soumissionnaires doivent télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises via le site internet : e-marchespublics.com – Profil d'acheteur de la commune de CERESTE (www.cereste.fr (mairie, avis et marchés publics)

Lors du téléchargement du DCE il est préférable que le candidat s'identifie (Nom et adresse électronique) afin de pouvoir bénéficier de toutes informations complémentaires sur le déroulement de la procédure.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait commise dans la saisie de son adresse électronique ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Sur la base du dossier de consultation et notamment du Cahier des charges, téléchargé par chaque candidat, ce dernier aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

4-1. Documents relatifs à la candidature

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Lettre de candidature (modèle DC1)

- Déclaration du candidat (modèle DC2)
- Attestation d'assurance RC et professionnelle
- Présentation d'une liste des principales références au cours des trois dernières années indiquant la date et le maître d'ouvrage.
- Une présentation des capacités professionnelles techniques et financières

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai

4-2. Documents relatifs à l'offre

L'offre est constituée d'un projet de marché contenant :

- L'Acte d'engagement, joint, à compléter, à accepter sans modification, daté et signé par les représentants qualifiés. Cet acte d'engagement doit être accompagné de préférence d'une note financière détaillée.
- Un mémoire technique comprenant notamment :
  - ✓ une analyse sommaire du cahier des charges
  - ✓ une présentation succincte de l'équipe : les moyens que le candidat mobilisera, présentation nominative des personnes affectées à la prestation avec leur qualification, moyens matériels et logiciels prévus pour la prestation de la prestation.
  - ✓ La méthode proposée en soulignant son adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage et les délais.
  - ✓ La justification précise de la rémunération demandée au regard de l'étendue de la mission, de l'importance et de sa complexité pour la tranche ferme ainsi que pour la tranche optionnelle.

Les concurrents sont informés que le mémoire technique, destiné à être contractualisé dans le dossier de marché, est un document indispensable à l'appréciation de la valeur technique des offres (avec les sous-critères désignés dans le règlement de consultation) et au suivi de l'exécution du marché. La non production de ce document aura pour conséquence de rendre l'offre irrégulière.

Les concurrents sont par ailleurs informés que l'ensemble des documents constituant leur offre sera conservé dans les archives du maître d'ouvrage.

Compétences et composition de l'équipe chargée de l'étude

L'équipe sera composée au minimum d'un architecte du patrimoine et d'un paysagiste. Elle disposera en outre de solides références en aménagement de sites archéologiques. Elle aura une expérience reconnue en matière d'étude et de conservation des Monuments Historiques protégés ainsi qu'une capacité, au sein de l'équipe, reconnue en ingénierie culturelle.

(*selon décret n° 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques*)

Elle se dotera, au besoin, des compétences spécifiques d'un archéologue, d'un économiste de la construction spécialisé dans le patrimoine ancien et de diverses compétences nécessaires à une approche sensible du projet (hydrogéologue, botaniste, scénographe…)

Cette étude sera à mener dans une durée de 4 mois pour la tranche ferme et 4 mois pour la tranche optionnelle à compter de la date de lancement de la commande du maitre d'ouvrage, tranche après tranche. Elle sera ponctuée de points de rencontre réguliers (réunions techniques, validation des avancements en réunions intermédiaires du comité de pilotage).

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISES DES OFFRES

5-1. Envoi des offres

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le profil d'acheteur de la commune de CERESTE :

e-marchespublics.com et sur le site de la mairie www.cereste.fr (mairie, avis et marchés publics)

Aucun dossier ne sera imprimé et envoyé aux candidats.
La remise des offres par les candidats est dématérialisée.
Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

La date limite de remise des offres est fixée au Lundi 15 février 2021 – 12 h 00 à la mairie de CERESTE (04280).

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront éliminés.

ARTICLE 6 – ANALYSE DES OFFRES, NEGOCIATION, CHOIX

Le marché comportera, le cas échéant, une phase de négociation avec le ou les candidats, dont les offres, à l'issue d'un premier classement, auraient été jugées les meilleures. Cette négociation n'est pas obligatoire, si une offre est jugée recevable sans négociation le maître d'ouvrage n'engagera aucune négociation.

Si tel n'est pas le cas, le pouvoir adjudicateur pourra avoir recours au courriel, ou au courrier pour inviter le ou les candidats à négocier.

Le pouvoir adjudicateur, se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune offre n'est jugée acceptable au regard des critères définis à l'article 5 du présent règlement de consultation. L'appel d'offres pourra également être déclaré infructueux si aucune offre régulière n'a été réceptionnée ou si la négociation n'a pu aboutir.

Dans le cas contraire, le candidat retenu recevra, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.
La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code de la commande publique.

Capacités professionnelles et techniques

L'équipe sera composée au minimum d'un architecte du patrimoine et d'un paysagiste. Elle disposera en outre de solides références en aménagement de sites archéologiques. Elle aura une expérience reconnue en matière d'étude et de conservation des Monuments Historiques protégés ainsi qu'une capacité, au sein de l'équipe, reconnue en ingénierie culturelle.

(*selon décret n° 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques*)

Elle se dotera, au besoin, des compétences spécifiques d'un archéologue, d'un économiste de la construction spécialisé dans le patrimoine ancien et de diverses compétences nécessaires à une approche sensible du projet (hydrogéologue, botaniste, scénographe…)

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous :

1) Le prix 40 pts
2) La valeur technique 30 pts
3) Adéquation moyens/délais 30 pts

Pour la valeur technique les sous-critères retenus sont les suivants : (10 pts pour caque sous-critères)

- Composition de l'équipe
- Coordination entre les différents membres de l'équipe pour mener l'étude
- Méthodologie de restitution de l'étude (pédagogie, présentation, didactique …)

Ces critères seront valorisés et détaillés par le candidat dans la note de présentation/méthodologie dans l'ordre ci-dessus. Pour la valeur technique, chaque sous-critère comptera pour un total de 10 points.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents manquants conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, sera indiqué dans le courriel envoyé à celui-ci ; en tout état de cause ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours.
Après l'ouverture des plis, le maître d'ouvrage procèdera à une première analyse des offres remises par les candidats dont la candidature aura été jugée recevable.
Au vu de cette première étape d'analyse des offres, des précisions pourront être demandées par écrit (de préférence par mail) aux concurrents.

Dans le cadre de la présente consultation, la négociation pourra se dérouler en phases successives à l'issue desquelles certains concurrents sont éliminés. La négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.
La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux. Le maître d'ouvrage ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.
Conformément à l'article R.2152-1 du Code de la Commande Publique les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières et acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. (Article R.2152-3 et suivants du Code de la Commande publique). Dans ce cas le candidat ayant remis une offre jugée

anormalement basse doit démontrer en quoi cette offre répond parfaitement aux besoins du marché.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats devront soit le faire via le profil d'acheteur du maître d'ouvrage soit prendre contact auprès de :

Nathalie RAVEL pour les renseignements d'ordre administratif au 04 90 04 42 08 au Parc naturel régional du Luberon.
Ou pour tous renseignements d'ordre technique

- Patrick COHEN au 04 90 04 42 10
- Coline Phily au 06 46 80 85 05

Si la question figure sur le Profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur une réponse collective sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant téléchargé un dossier.

Signature